



Commission des libérations conditionnelles du Canada

États financiers (Non audités) 2020-2021



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#), et figurant dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de la CLCC, concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions organisationnelles pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CLCC fait l'objet d'Audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la [Politique sur la gestion financière](#) du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le Rapport d'audit et le Plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la CLCC, à l'adresse suivante: <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/transparence/rendre-compte-aux-canadiens/audits-et-evaluations/verification-des-contrôles-de-la-commission-liberations-conditionnelles.html>.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Les états financiers de la CLCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jennifer Oades
Présidente

Ottawa, Canada

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	7 460 \$	5 334 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 055	1 553
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 155	1 306
Total des passifs	11 670	8 193
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	7 439	5 309
Débiteurs et avances (note 6)	1 063	1 151
Total des actifs financiers bruts	8 502	6 460
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(1 063)	(1 151)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(1 063)	(1 151)
Total des actifs financiers nets	7 439	5 309
Dette nette ministérielle	4 231	2 884
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	14	21
Immobilisations corporelles (note 7)	1 653	2 197
Total des actifs non financiers	1 667	2 218
Situation financière nette ministérielle	(2 564) \$	(666) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jennifer Oades
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2021	2020
	Résultats prévus		
Charges			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	43 480 \$	45 495 \$	44 581 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 588	5 347	4 780
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	6 027	7 344	8 223
Services internes	9 219	13 713	9 528
Total des charges	63 314	71 899	67 112
Revenus			
Droits réglementaires	5 995	4 911	6 007
Revenus divers	-	48	17
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 530)	(1 277)	(1 550)
Total des revenus	4 465	3 682	4 474
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	58 849	68 217	62 638
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		55 284	52 643
Variations des montants à recevoir du Trésor		2 130	(1 970)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)		8 905	11 427
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 898	538
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(666)	(128)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(2 564) \$	(666) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 898 \$	538 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	67	165
Amortissement des immobilisations corporelles	(611)	(813)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(48)	(17)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	48	17
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(544)	(648)
Variation due aux charges payées d'avance	(7)	(1)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	1 347	(111)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	2 884	2 995
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	4 231 \$	2 884 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des flux de trésorerie (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	68 217 \$	62 638 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)	(8 905)	(11 427)
Amortissement des immobilisations corporelles	(611)	(813)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	48	17
Variation de l'état de la situation financière :		
Diminution des créditeurs et charges à payer	(7)	(1)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(2 126)	2 019
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 502)	73
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	151	(11)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	55 265	52 495
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	67	165
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(48)	(17)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	19	148
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	55 284 \$	52 643 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

En tant que tribunal administratif indépendant, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) aide à assurer la sécurité des Canadiens en prenant des décisions en temps opportun sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier et la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la loi. Le cadre légal en vertu duquel la CLCC exerce ses activités comprend la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) et son règlement, la [Loi sur le casier judiciaire](#) et son règlement, la [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#), les Lettres patentes, le [Code criminel](#), la [Charte canadienne des droits et libertés](#), et d'autres textes législatifs.

Les principales responsabilités de la CLCC sont les suivantes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition : Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le personnel de la CLCC fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et il élabore de la formation et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions;
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition : Cette responsabilité essentielle inclut le fait de travailler avec les victimes d'actes criminels, les délinquants et le public en fournissant de l'information à propos de nos politiques et de nos programmes, y compris l'accès au Registre des décisions de la CLCC, ainsi que de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité essentielle consiste également à encourager la participation des citoyens, à améliorer l'éducation et la sensibilisation du public, à enquêter sur les incidents importants survenus dans la collectivité, à surveiller le rendement de la CLCC et à rendre compte des résultats en matière de mise en liberté sous condition;
- Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence : Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour que les commissaires puissent rendre des décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. Le rôle de la CLCC consiste aussi à évaluer les demandes et à fournir des recommandations en vertu de la [Prérogative royale de clémence](#) (c'est-à-dire la clémence), ainsi qu'à donner des avis au ministre sur le bien-fondé de chaque cas. De plus, la CLCC est chargée d'ordonner ou de refuser d'ordonner la radiation de condamnations historiquement injustes liées à des actes qui seraient licites aujourd'hui; et
- Services internes : Supporte le travail de tous les autres programmes et fournit les services corporatifs clés.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au [Plan ministériel de 2020-2021](#). Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel de 2020-2021.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CLCC des libérations conditionnelles du Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente en tant qu'administratrice générale maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les services informatiques, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs :

i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas été payé l'indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Actifs non financiers

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Les passifs éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

de l'exercice où elles sont connues.

(j) Incertitude relative à la mesure

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion mondiale de COVID-19 constituait une pandémie. Les réponses à la propagation de la COVID-19 ont eu des répercussions importantes sur les économies canadienne et mondiale. Lors de la préparation de nos états financiers, nous avons évalué les répercussions de l'incertitude économique résultant de la COVID-19 et avons déterminé qu'elle n'avait pas eu de répercussions importantes sur nos activités financières, notre environnement de contrôle, nos estimés, notre évaluation de la continuité de l'exploitation, et l'évaluation des actifs. L'exception qui a eu un impact sur nos opérations financières a été une réduction significative des dépenses de voyage mais cette réduction a été compensée en partie par une augmentation des dépenses liées à la mise en place du travail à distance.

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes annexes au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les estimations sont fondées sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, les conditions économiques générales et reflètent la meilleure estimation par le gouvernement du montant correspondant à la fin de la période de référence. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2021	2020
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	62 217 \$	62 638 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 905)	(11 427)
Diminution (augmentation) en indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 502)	73
Amortissement des immobilisations corporelles	(611)	(813)
Accord sur les dommages du système de paiement Phénix (2020)	(231)	-
Remboursement de charges des exercices antérieurs	166	544
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	151	(11)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	48	17
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(10 884)	(11 617)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	67	165
Recevables pour paiements de salaire en trop et autres avances	401	321
Autres	(2)	-
Diminution des charges payées d'avance	(7)	(1)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(48)	(17)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations	411	468
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	57 744 \$	51 489 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2021	2020
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	52 839 \$	45 981 \$
Montants législatifs	6 817	6 151
Moins :		
Périmés : Dépenses de programme	(1 912)	(643)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	57 744 \$	51 489 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	4 801 \$	1 228 \$
Crédoiteurs – parties externes	181	292
Total des crédoiteurs	4 982	1 520
Charges à payer	2 478	3 814
Total des crédoiteurs et des charges à payer	7 460 \$	5 334 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du Groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du Groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Le montant des charges de 2020-2021 s'élèvent à 4 614 980 \$ (4 238 875 \$ en 2019-2020). Pour les membres du Groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et, pour les membres du Groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CLCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées de la CLCC étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2015, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	1 306 \$	1 295 \$
Charge pour l'exercice	98	104
Prestations versées pendant l'exercice	(249)	(93)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	1 155 \$	1 306 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	(61) \$	335 \$
Débiteurs - parties externes	26	28
Avances aux employés	1 098	788
Débiteurs - Brut	1 063	1 151
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(1 063)	(1 151)
Débiteurs - Net	- \$	- \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile
Biens en construction	Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Autres	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2021	2020
Machines & matériel	424 \$	- \$	- \$	424 \$	403 \$	11 \$	- \$	414 \$	10 \$	21 \$
Logiciels	1 871	-	110	1 981	1 313	238	-	1 551	430	558
Autre matériel	430	-	-	430	362	21	-	383	47	68
Véhicules	724	67	-	791	589	14	-	603	188	135
Améliorations locatives	4 748	-	-	4 748	3 443	327	-	3 770	978	1 305
Actifs en construction - TI	110	-	(110)	-	-	-	-	-	-	110
Total	8 307 \$	67 \$	- \$	8 374 \$	6 110 \$	611 \$	- \$	6 721 \$	1 653 \$	2 197 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, relatif aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Depuis 2008, les Services correctionnels du Canada (SCC) fournissait gratuitement des services informatiques à la CLCC. En 2020-2021, un accord-cadre de services a été négocié avec la SCC qui fait en sorte que la CLCC doit désormais payer pour les services informatiques, et les futures années à venir, en transition dans le cadre des négociations, la SCC absorbe 1,0 million de dollars en 2020-2021. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière nette de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Installations	4 205 \$	4 262 \$
Services informatiques	1 009	3 623
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 373	3 221
Services juridiques	315	318
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
Total	8 905 \$	11 427 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est basée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus.

Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	Services internes	2021 Total	2020 Total
(en milliers de dollars)						
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	38 541 \$	4 900 \$	6 453 \$	8 156 \$	58 050 \$	51 900 \$
Services professionnels et spécialisés	2 912	87	318	3 816	7 133	6 597
Installations	2 809	340	469	589	4 205	4 262
Amortissement des immobilisations corporelles	487	-	-	125	612	813
Acquisition de machines d'équipements et de logiciels	129	1	16	449	595	-
Location	36	-	12	339	387	255
Services de communication	217	17	2	131	367	332
Affranchissement, fret, livraison et factage	31	-	69	30	149	149
Services publics, matériaux et fournitures	74	-	17	53	144	629
Réinstallation	124	-	-	-	124	123
Autre	67	-	21	44	132	72
Voyages	59	2	-	1	62	1 883
Services d'information	9	-	2	6	17	97
Total charges de fonctionnement	45 495	5 347	7 344	13 713	71 899	67 112
Revenus						
Droits réglementaires	-	-	4 911	-	4 911	6 007
Revenus divers	48	-	-	-	48	17
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(48)	-	(1 299)	-	(1 277)	(1 550)
Total des revenus	-	-	3 682	-	3 682	4 474
Coût net des activités poursuivies	45 495 \$	5 347 \$	3 662 \$	13 713 \$	68 217 \$	62 638 \$